



YOGA CHEMA

Règlement intérieur

Inscription : Chaque année, l'élève remplit un formulaire d'inscription daté et signé où il reconnaît avoir lu et accepté le règlement intérieur.

Activité et arrêt des cours : les cours démarrent mi-septembre selon les années et se terminent fin juin. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Arriver en cours d'année : il est possible de rejoindre les cours à tout moment de l'année, notez cependant qu'une progression est prévue au cours de l'année ! Les cours sont tous niveaux, les pratiques proposées sont adaptées en fonction des personnes présentes.

Changer de cours en milieu d'année : une fois que vous avez choisi le créneau horaire qui vous convient, il est possible de changer ponctuellement de cours en fonction de vos disponibilités et dans la limite des places disponibles.

Assister aux cours de yoga : afin que les cours se déroulent dans les meilleures conditions pour tous, nous vous demandons d'arriver 10 minutes à l'avance pour avoir le temps de vous changer, de vous installer tranquillement... Et pour être sûr de ne pas arriver en retard !

Toute séance commence à l'heure. En cas de retard, merci d'être discret.e afin de ne pas gêner le bon déroulement du cours et la concentration des participants déjà installés.

Matériel / équipement : Venez obligatoirement avec votre tapis ou un tissu

Utilisation de votre téléphone portable et de votre ordinateur : Nous vous remercions d'éteindre vos portables et d'enlever les notifications sur votre ordinateur si vous suivez le cours par Zoom.

Santé/restrictions : les cours de yoga sont accessibles à tous mais si vous avez un problème de santé particulier, nous vous remercions de le signaler avant votre premier cours. En cas de doute, consultez votre médecin afin de savoir si vous êtes apte à suivre les cours de yoga. Votre enseignante vous remettra une fiche santé à remplir. Pensez lui rendre au plus tard fin septembre.

Assurance : Il est demandé à chaque adhérent de remettre sa garantie personnelle « Assurance Responsabilité Civile » au moment de l'inscription

Droit à l'image : Il se peut que ponctuellement des photos soient prises durant le cours. Par défaut, nous considérons que vous cédez votre droit à l'image ou celui de votre enfant. Ces photos pourront être utilisées à des fins de créations visuelles ou audiovisuelles pour la promotion de l'association. Merci d'informer votre enseignante si vous ne souhaitez pas que votre image ou celle de votre enfant soit utilisée.

Règlement : les cours et cotisations sont à régler au moment de l'inscription. Un remboursement peut être envisagé en cas de déménagement sur une commune de plus de 30km ou en cas de maladie prolongée (plus d'un mois).